



DÉLIBÉRATION N°2026/07/03

Précision des fonctions et des niveaux de diplôme concernés par le recours à l'apprentissage au sein de la collectivité

L'an deux mille vingt-six le 7 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur Daniel ROLLAND, 1^{er} Adjoint,

Etaient présents : Daniel ROLLAND / Céline TURPIN / Virginie SASSIN / Xavier EUVERTE / Nadine NAHAS / Cinthia CARLIER / Laurent DAIME / Véronique TÊTEFORT / Fabrice SPECQUE / Céline CARTIER / Gwenaëlle BRAULT / François AMIOT / Frédéric DÉTAVE / Anna SCALA / Claude WOZNIAC-LECLERCQ / Sylvie POYÉ / Jean-Michel MAZET / Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Christelle TERRE

Etaient absents : Laurent VIOLA (pouvoir à Daniel ROLLAND) / Claude-Alain WAMBA (pouvoir à Cinthia CARLIER) / Mathieu GUÉRIDON (pouvoir à Céline CARTIER) / Yves BLANCHARD (pouvoir à Xavier EUVERTE) / Nadia AMAR (pouvoir à Virginie SASSIN) / Laétitia LAHORTE (pouvoir à François AMIOT) / Estelle SUEUR (pouvoir à Laurent TARASSI)

Secrétaire de séance : Céline CARTIER

En exercice : 27	Présents : 20	Procurations : 7	Votants : 27
------------------	---------------	------------------	--------------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.424-1,

Vu le Code du travail, et notamment le livre II de la sixième partie et ses articles L.6211-1 à L.6261-2,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment le III de son article 18 et son article 63,

Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu la circulaire ministérielle NOR RDFF1507087C du 8 avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis favorable des membres du Comité social territorial,

Vu la délibération n°2026/06/14 du 16 juin 2026 instaurant le recours à l'apprentissage et créant 3 postes d'apprentis,

Considérant que la collectivité a fait le choix de recourir à l'apprentissage pour certains postes par la délibération n°2026/06/14 du 16 juin 2026,

Considérant que les postes indiqués dans la délibération mentionnée ci-dessus correspondent à plusieurs types et niveaux de diplômes,

Considérant qu'il est nécessaire de préciser les fonctions qui seront occupées par les apprentis ainsi que les niveaux de diplômes pour chacune de ces fonctions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **Article 1** : Le recours au contrat d'apprentissage, avec les précisions apportées au tableau récapitulatif ci-dessous :

Service	Nb de postes	Fonctions	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Finances	1	Assistant de gestion financière et comptable	Diplôme niveau 6 minimum : Licence ou Master en comptabilité	1 à 2 ans
Communication	1	Chargé de communication et graphiste	Diplôme niveau 6 minimum : Licence, Bachelor ou Master en communication et digital.	1 à 2 ans
Technique	1	Agent polyvalent des espaces verts	Diplôme niveau 4 minimum : BAC ou BTS en Aménagements des espaces verts.	1 à 3 ans

- **Article 2** : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.
- **Article 3** : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.
- **Article 4** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 7 juillet 2026

Date de la convocation le 1^{er} juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Céline CARTIER




Le Maire-Adjoint,

Daniel ROLLAND

